



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Première session ordinaire
Rome, 27 février–2 mars 2023

Distribution: générale	Point 6 de l'ordre du jour
Date: 1 ^{er} février 2023	WFP/EB.1/2023/6-A/6*
Original: anglais	Questions opérationnelles – plans stratégiques de pays
* Nouvelle parution pour raisons techniques le 20 février 2023	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org/fr>).

Plan stratégique de pays provisoire – République bolivarienne du Venezuela (2023–2025)

Durée	1 ^{er} mars 2023–31 décembre 2025
Coût total pour le PAM	573 785 715 dollars É.-U.
Marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge*	3

* <https://gender.manuals.wfp.org/fr/gender-toolkit/gender-in-programming/gender-and-age-marker/>

Résumé

Pour la République bolivarienne du Venezuela (ci-après dénommée le Venezuela), la sécurité alimentaire demeure une priorité nationale. Le pays a entamé un processus de changement et de croissance économiques¹, mais se heurte à des problèmes économiques, notamment des facteurs extérieurs tels que l'augmentation des prix mondiaux des produits alimentaires, les effets cumulés de la pandémie de maladie à coronavirus 2019, des risques climatiques et des perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, ainsi qu'à des difficultés d'accès aux marchés et aux investissements internationaux.

Le pays connaît une phase de relèvement économique progressif et a défini des priorités de développement dans son plan national de développement économique et social (*Plan de la Patria 2025*), en prêtant une attention particulière aux domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de l'éducation et de la protection de l'environnement.

¹ Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. 2022. *Economic Survey of Latin America and the Caribbean, 2022*.

Coordonnatrices responsables:

Mme L. Castro
Directrice régionale
Amérique latine et Caraïbes
courriel: lola.castro@wfp.org

Mme L. Melo
Directrice de pays
courriel: laura.melo@wfp.org

C'est dans ce contexte que le PAM a débuté ses opérations au Venezuela en 2021. Le mémorandum d'accord officialisant sa présence dans le pays a été conclu avec l'État vénézuélien le 19 avril 2021, et la distribution de repas scolaires a commencé en juillet de cette même année.

Fruit de l'expérience acquise pendant la première année d'opérations et d'un vaste processus de consultation, le présent plan stratégique de pays provisoire comprend quatre effets directs qui ont été convenus avec l'État vénézuélien et concordent avec le *Plan de la Patria 2025*. Ces effets directs visent à contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays en améliorant l'accès de la population à l'alimentation, en prêtant une attention accrue à la nutrition, en encourageant les activités axées sur le rétablissement des moyens d'existence, en mettant en place les moyens nécessaires pour faire face aux effets des changements climatiques et en renforçant les capacités productives et logistiques du pays.

Le PAM concentrera son action sur les garçons et les filles des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement spécialisé, d'autres groupes d'enfants d'âge scolaire susceptibles d'être considérés comme prioritaires, le personnel scolaire, les femmes enceintes ou allaitantes et leur famille et d'autres groupes jugés prioritaires en coordination avec l'État dans les zones urbaines et rurales, en particulier les personnes touchées par une catastrophe naturelle. Les personnes handicapées, les peuples autochtones et les personnes afrodescendantes notamment seront considérés comme prioritaires.

Le présent plan stratégique de pays provisoire concorde avec les politiques de développement figurant dans le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable établi pour le Venezuela pour 2023-2026 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les activités prévues au titre du plan stratégique de pays provisoire consisteront notamment à promouvoir les repas scolaires et à apporter un soutien alimentaire aux populations prioritaires, à appuyer la gestion des risques climatiques, à améliorer la résilience face aux changements climatiques, à renforcer l'infrastructure et les capacités logistiques des systèmes alimentaires et à développer les chaînes de production nationales. Le PAM tirera parti de l'expérience mondiale qu'il a acquise dans ces domaines pour mener les activités.

L'effet direct 1 du présent plan stratégique de pays provisoire porte sur la mise en œuvre d'un ensemble complet d'activités axées sur l'alimentation scolaire au profit des garçons et des filles des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement spécialisé et d'autres groupes au sein du système scolaire, de leur famille, des femmes enceintes ou allaitantes et du personnel des écoles, qui auront été considérés comme prioritaires en coordination avec l'État.

L'effet direct 2 est axé sur la coopération, le soutien et l'assistance technique fournis aux institutions publiques et aux acteurs nationaux dans les zones prioritaires. Il s'agira notamment de renforcer les systèmes agroalimentaires, les moyens logistiques et les capacités d'appui, les achats institutionnels et les chaînes de production, ainsi que les moyens utilisés pour surveiller les effets des changements climatiques, s'y adapter et y faire face.

Au titre de l'effet direct 3, le PAM fournira, en coordination avec l'État vénézuélien, un soutien alimentaire fondé sur les besoins aux populations prioritaires au lendemain des catastrophes naturelles. En outre, cet effet direct comprend une assistance technique, des évaluations, une analyse des risques et des outils destinés à faciliter la préparation aux situations d'urgence et la gestion des risques climatiques.

Au titre de l'effet direct 4 et en application du mandat global qui est le sien au sein du système des Nations Unies, le PAM contribuera à renforcer le secteur de la logistique, et mobilisera ses connaissances, son savoir-faire et ses capacités opérationnelles dans les domaines des chaînes d'approvisionnement, des achats publics, de la logistique, de l'achat d'intrants pour les processus de production et de la coopération technique.

Projet de décision*

Le Conseil approuve le plan stratégique provisoire pour la République bolivarienne du Venezuela (2023-2025) (WFP/EB.1/2023/6-A/6), pour un coût total pour le PAM de 573 785 715 dollars É.-U.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décision et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

1. Analyse de la situation du pays

1.1 Contexte national

1. Sur le plan économique, le Venezuela est tributaire depuis longtemps déjà des exportations de pétrole. Il en résulte des problèmes qui tiennent à la dépendance du pays à l'égard des importations de produits alimentaires, d'intrants nécessaires à la production alimentaire, d'engrais et de matériel utilisé pour la transformation et l'emballage des denrées. Cette situation constitue un défi lorsque des événements extérieurs perturbent le marché international de l'alimentation ou l'accès du pays à ce marché.
2. Bien que l'État vénézuélien ait élaboré et maintenu des programmes de protection sociale et en ait mis en place de nouveaux, notamment le programme national d'alimentation scolaire qui vient en aide aux garçons et aux filles d'âge scolaire, certains aspects de la mise en œuvre de ces programmes nécessitent plus de moyens pour progresser sur la voie de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
3. L'État vénézuélien reste déterminé à réaliser le Programme 2030 et à concrétiser les objectifs de développement durable (ODD), comme cela est indiqué dans le *Plan de la Patria 2025*. À cet égard, il a fait siennes les priorités stratégiques énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable établi pour le Venezuela pour 2023-2026 (ci-après "le Plan-cadre de coopération"), notamment concernant l'éradication de la pauvreté (ODD 1), l'élimination de la faim (ODD 2), l'éducation (ODD 4) et l'action climatique (ODD 13).

1.2 Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable 2 et 17

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 2

4. *Accès à l'alimentation.* Le Venezuela met en œuvre des politiques et des programmes spécifiques pour garantir la sécurité alimentaire de la population². Malgré les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des politiques, le pays se heurte à des difficultés pour garantir l'accès de l'ensemble de la population à l'alimentation.
5. *Élimination de la malnutrition.* De même, il existe des politiques spécifiques de détection et de gestion des éventuels cas de vulnérabilité alimentaire et de malnutrition³. Les groupes prioritaires comprennent des garçons et des filles, en particulier des enfants de moins de 5 ans, des adolescents des deux sexes et des femmes enceintes ou allaitantes, notamment celles et ceux appartenant à des groupes autochtones et afrodescendants.
6. *Productivité et revenus des petits exploitants.* Le Venezuela bénéficie toute l'année de conditions agroclimatiques propices à la production agricole; il possède en particulier des sols fertiles en abondance et jouit d'un haut niveau de biodiversité, ce qui favorise la production agricole tout au long de l'année.
7. Malgré cela, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes d'origine climatique telles que les inondations, la sécheresse et les glissements de terrain se traduit par la destruction des infrastructures et perturbe les systèmes alimentaires, ce qui pose un problème majeur sur le plan de la productivité, des rendements et des moyens d'existence dans l'agriculture et dans le secteur des entreprises.
8. Le Venezuela utilise son système statistique et géographique national pour assurer le suivi des risques et de l'état des sols, et pour prévenir les catastrophes et y faire face le cas échéant.

² Gouvernement vénézuélien. 2016. *Presentación Nacional Voluntaria (PNV) ante el Foro Político de Alto Nivel sobre Desarrollo Sustentable (FPAN) de Naciones Unidas*.

³ Ibid.

9. *Systèmes alimentaires durables.* Priorité a été donnée au renforcement des chaînes de production nationales et locales afin de réduire la dépendance à l'égard des importations, en particulier concernant les intrants nécessaires à la production et à la transformation de produits alimentaires.

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 17

10. L'État vénézuélien s'emploie à faire en sorte que les programmes nationaux de protection sociale axés sur l'éducation, les services de santé et un mécanisme national d'intervention en cas de catastrophe naturelle donnent la priorité à la sécurité alimentaire, aux infrastructures et au logement.
11. *Cohérence des politiques.* La conception nationale de la trajectoire de développement à long terme à suivre pour mettre en œuvre le Programme 2030 et les stratégies nationales de développement en vigueur au Venezuela reposent sur deux documents centraux: le *Plan de la Patria 2025* et l'examen national volontaire du Venezuela réalisé en juillet 2016 en vue du Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable, dans le cadre duquel le pays a réaffirmé sa volonté de continuer de respecter et de renforcer l'engagement qu'il a pris de réduire l'exclusion et d'améliorer les processus de production.
12. *Diversification des ressources.* Actuellement, le Venezuela n'a aucun accès aux prêts consentis par les institutions financières internationales, ce qui limite ses possibilités d'augmenter les investissements dans les programmes sociaux par cette voie.
13. *Renforcement des partenariats mondiaux.* Le Venezuela est déterminé à mener une action multilatérale et à renforcer sa participation aux partenariats mondiaux pour le développement, notamment l'Accord de Paris sur les changements climatiques et les objectifs connexes en matière d'adaptation et d'atténuation, au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires tenu en 2021, au Sommet des Nations Unies sur la transformation de l'éducation organisé en 2022 et au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

1.3 Lacunes et problèmes liés à la faim

14. Le Venezuela montre des signes de reprise économique⁴. La sécurité alimentaire demeure un domaine d'action prioritaire pour le pays compte tenu notamment des difficultés liées aux disponibilités alimentaires et à l'accès à l'alimentation en raison des répercussions de facteurs extérieurs sur l'économie vénézuélienne et des perturbations des chaînes d'approvisionnement et des chaînes logistiques.

2. Incidences stratégiques pour le PAM

2.1 Réalisations, enseignements tirés de l'expérience et changements stratégiques pour le PAM

15. Le mémorandum d'accord conclu entre le PAM et l'État vénézuélien en avril 2021 est axé sur la fourniture d'une assistance à 1,5 million de personnes, en particulier les garçons et les filles des établissements d'éducation préscolaire et les élèves des établissements d'enseignement spécialisé, dans le cadre d'activités en milieu scolaire visant à améliorer la sécurité alimentaire dans les États prioritaires du pays. Le PAM a mis en place des dispositifs de coordination avec l'État vénézuélien aux niveaux national et local pour assurer l'accès aux opérations, le développement et la couverture des activités ainsi que l'harmonisation technique dans les domaines de la nutrition, de l'éducation et des achats locaux.

⁴ Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. 2022. *Economic Survey of Latin America and the Caribbean, 2022*.

16. Depuis, le PAM est reconnu comme un organisme international à même de fournir une assistance lors d'opérations de grande ampleur, de renforcer les capacités des acteurs locaux et d'établir en temps voulu une présence importante sur le terrain, en coordination avec l'État vénézuélien.
 17. Les écoles ont été le principal point de départ des programmes menés par le PAM dans le pays en matière de sécurité alimentaire, car elles se trouvent au cœur des communautés au Venezuela et constituent un filet de sécurité vital pour les enfants, leur famille et leur communauté. Le PAM met en œuvre un ensemble complet d'activités à l'école visant à améliorer l'accès à l'alimentation et la diversité alimentaire des élèves et de leur famille, tout en encourageant la participation des communautés. Le PAM s'emploie à promouvoir l'inclusion des personnes handicapées et la diversité au sein de la communauté scolaire.
 18. Le PAM a acquis à travers le monde une grande expérience des interventions entreprises à la suite de catastrophes naturelles et du lien entre ces interventions et les activités menées en faveur de la résilience et de l'adaptation face aux changements climatiques pour aider les populations vulnérables à atténuer les répercussions d'intempéries futures. En 2022, le PAM a aidé l'État vénézuélien à intervenir face à la situation d'urgence provoquée par les inondations qui se sont produites dans diverses régions du pays.
 19. S'appuyant sur une vaste consultation menée avec des parties prenantes clés, le PAM a déterminé des possibilités d'action et conçu un ensemble de programmes qui intègre des interventions d'urgence, des activités axées sur le renforcement de la résilience face aux changements climatiques et des activités en faveur du développement, de façon à renforcer les capacités nationales et les chaînes de production liées à l'alimentation.
 20. Conformément à sa stratégie institutionnelle, le PAM mettra en œuvre les ressources dont il dispose, son savoir-faire en matière de programmes et ses capacités opérationnelles pour améliorer la situation des populations cibles.
 21. Le PAM reliera les activités de repas scolaires, ainsi que les groupes de personnes considérés comme prioritaires en coordination avec l'État, à ses activités axées sur l'amélioration de la nutrition et des systèmes alimentaires, en intégrant l'éducation nutritionnelle, le renforcement de la résilience et l'investissement dans le capital humain, les institutions et les infrastructures.
 22. Dans le cadre de ses activités, le PAM aidera à renforcer les filières des systèmes alimentaires en encourageant la diversification de la production locale d'aliments frais et de protéines animales. Le PAM favorisera les liens entre les marchés locaux et ses programmes et facilitera les relations avec les acteurs nationaux pour ce qui des achats institutionnels et des chaînes de production par la voie de la coopération et en fournissant un appui et une assistance technique.
- 2.2 Harmonisation avec les plans nationaux de développement, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et d'autres cadres**
23. Le PAM contribue activement à la mise en œuvre de la priorité stratégique 1 du Plan-cadre de coopération ("Renforcement de la résilience de la population, en prêtant une attention particulière à la problématique femmes-hommes, à l'égalité et aux droits humains") et de la priorité stratégique 2 ("Promouvoir un développement durable, résilient et innovant de la production au Venezuela, conformément aux mesures relatives à la gestion de l'environnement et aux changements climatiques, en ne laissant personne de côté")⁵. De même, le plan stratégique de pays provisoire (PSPP) concorde avec les autres documents signés par l'État vénézuélien et le système des Nations Unies qui sont axés sur le triple lien.

⁵ Organisation des Nations Unies au Venezuela. 2022. *Marco de Cooperación de las Naciones Unidas para el Desarrollo Sostenible con la República Bolivariana de Venezuela, año 2023-2026*.

Le Plan-cadre de coopération est lui-même conforme au *Plan de la Patria 2025*, en particulier en ce qui concerne les objectifs 1, 2 et 5 dits "historiques", qui donnent la priorité au développement social et économique et à la protection de l'environnement.

2.3 Collaboration avec les principales parties prenantes

24. Le PAM contribue à l'élaboration du Plan-cadre de coopération et s'inscrit pleinement dans la coopération instaurée par le système des Nations Unies au Venezuela sous la direction du Coordonnateur résident des Nations Unies en poste dans le pays et en coordination avec l'État vénézuélien.
25. Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, le PAM consulte régulièrement des parties prenantes clés pour promouvoir la participation à ses activités à tous les niveaux.
26. Le PAM est déterminé à mettre en place une approche axée sur l'être humain et à consulter les personnes concernées tout au long de la conception et de l'exécution des activités.

3. Portefeuille stratégique du PAM

3.1 Direction, orientations et impacts escomptés

27. Le présent PSPP comprend quatre effets directs qui visent à améliorer l'accès à l'alimentation, à faire adopter des habitudes alimentaires et une alimentation plus diversifiées et plus saines, à renforcer la résilience des systèmes agroalimentaires face aux changements climatiques et à accroître les moyens dont disposent les institutions publiques et d'autres acteurs.
28. L'effet direct 1 portera principalement sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition grâce aux repas scolaires et aux rations à emporter. L'école sera au cœur de l'attention accordée à ces activités, en particulier aux activités à dimension nutritionnelle. Au titre de cet effet direct, priorité sera donnée aux filles et aux garçons de moins de 6 ans, aux élèves des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement spécialisé, à leur famille, au personnel des écoles et à d'autres groupes considérés comme prioritaires au sein du système scolaire en coordination avec l'État. Des activités seront également menées le cas échéant pour venir en aide à d'autres groupes prioritaires tels que les femmes enceintes ou allaitantes et d'autres personnes ayant besoin d'une assistance, toujours en coordination avec l'État. Les activités s'accompagneront si nécessaire d'un appui technique pour aider à renforcer les capacités de la communauté scolaire.
29. L'effet direct 2 comprendra une assistance technique et un soutien destinés aux acteurs nationaux dans les zones prioritaires, qui viseront notamment à renforcer les systèmes agroalimentaires, les moyens logistiques, les capacités d'appui, les achats institutionnels et les chaînes de production et à développer les capacités utilisées pour assurer le suivi des effets des changements climatiques, s'y adapter et y faire face.
30. Au titre de l'effet direct 3, le PAM fournira, en coordination avec l'État vénézuélien, un soutien alimentaire aux populations prioritaires au lendemain des catastrophes naturelles, et renforcera les capacités institutionnelles dans les domaines de l'intervention en cas de catastrophe naturelle, du suivi et de la préparation.
31. L'effet direct 4 portera sur le renforcement du secteur de la logistique, et mobilisera les connaissances, le savoir-faire et les capacités opérationnelles du PAM dans les domaines des chaînes d'approvisionnement, des achats et de la logistique.

3.2 Effets directs du plan stratégique de pays provisoire, effets directs stratégiques du PAM, domaines d'action privilégiés, produits escomptés et activités essentielles

Effet direct 1 du plan stratégique de pays provisoire: D'ici à 2025, les filles et les garçons des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement spécialisé et d'autres groupes prioritaires au sein du système scolaire, le personnel des écoles, les femmes enceintes ou allaitantes ainsi que d'autres groupes prioritaires sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires

Effet direct stratégique du PAM

32. L'effet direct 1 du PSPP correspond à l'effet direct stratégique 2 du PAM (Les populations obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation).

Domaine d'action privilégié

33. L'effet direct 1 du PSPP est axé sur le renforcement de la résilience.

Harmonisation avec les priorités nationales

34. L'effet direct 1 du PSPP concorde principalement avec les priorités stratégiques 1 et 2 du Plan-cadre de coopération, l'objectif 1.4 du *Plan de la Patria 2025* et l'objectif historique 5 figurant dans ce plan, qui porte sur le renforcement de l'écosocialisme⁶ et l'adaptation aux changements climatiques.

Produits escomptés

35. Le produit suivant contribuera à la réalisation de l'effet direct 1 du PSPP:

- Les garçons et les filles des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement spécialisé et d'autres groupes d'enfants d'âge scolaire considérés comme prioritaires en coordination avec l'État, leur famille ainsi que d'autres groupes prioritaires bénéficient d'un ensemble complet d'activités axées sur l'alimentation comprenant la distribution de repas scolaires et de rations à emporter, l'accès à une alimentation plus diversifiée et l'organisation de cours de formation destinés à améliorer les habitudes nutritionnelles tout en tenant compte de la problématique femmes-hommes, et jouissent également d'infrastructures scolaires dotées des équipements nécessaires pour améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Activités essentielles

Activité 1: Améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des groupes prioritaires, des enfants des établissements d'éducation préscolaire, des garçons et des filles des établissements d'enseignement spécialisé et d'autres groupes d'enfants d'âge scolaire prioritaires et de leur famille, des femmes enceintes ou allaitantes et d'autres populations prioritaires au moyen d'un ensemble complet d'activités comprenant des distributions de repas scolaires diversifiés, d'aliments complémentaires adéquats et de rations à emporter, la diffusion de messages destinés à améliorer les habitudes alimentaires, le renforcement des infrastructures et l'accroissement des capacités de la communauté scolaire

36. L'ensemble d'activités axées sur l'alimentation scolaire élaboré par le PAM comprend la distribution de repas scolaires aux garçons et aux filles des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement spécialisé et à d'autres groupes d'enfants d'âge scolaire considérés comme prioritaires en coordination avec l'État, aux femmes enceintes ou allaitantes et au personnel des écoles se trouvant dans les zones définies comme prioritaires en concertation avec l'État, ainsi que la livraison de rations à emporter destinées aux élèves et aux membres de leur famille. Il comprend aussi la remise en état de cuisines scolaires et la fourniture de matériel pour la préparation des repas scolaires, des activités à dimension nutritionnelle et la communication de messages à destination des

⁶ Terme employé dans le *Plan de la Patria*.

communautés, et le renforcement des capacités locales pour la fourniture d'aliments nutritifs et sains.

37. Lorsque des repas scolaires sont distribués, le PAM fera en sorte que des moyens de cuisson adéquats et accessibles soient mis en place. Il sera notamment amené à réaliser des évaluations en coordination avec l'État afin de déterminer les infrastructures et les équipements nécessaires dans les écoles pour préparer, servir et entreposer les repas scolaires. Sur la base des résultats de ces évaluations, le PAM fournira des ustensiles de cuisine et du matériel, proposera une assistance technique et procédera à des travaux de remise en état pour assurer la distribution de repas sains de qualité. L'ensemble complet d'activités destiné aux écoles visera à promouvoir la nutrition, l'égalité femmes-hommes, la protection et l'inclusion des élèves handicapés.
38. La diversification de l'alimentation sera encouragée au moyen des repas scolaires et des rations à emporter, qui s'accompagneront d'une stratégie de communication visant à améliorer les habitudes nutritionnelles. En outre, le PAM distribuera des aliments nutritifs spécialisés pour les enfants âgés de 6 à 36 mois se trouvant dans les écoles desservies.
39. Le soutien alimentaire assuré en nature reposera sur une combinaison de produits alimentaires achetés sur les marchés internationaux et locaux. Sur la base d'évaluations, les achats de produits sur le marché national seront encouragés pour renforcer l'économie.
40. Les stratégies d'approvisionnement relatives aux repas scolaires créeront des liens entre les producteurs locaux et d'autres acteurs des filières locales. S'appuyant sur des évaluations des capacités d'une sélection d'acteurs des filières, le PAM assurera une assistance technique adaptée afin d'améliorer le système alimentaire, en coordination avec l'État. Des solutions susceptibles de soutenir les capacités d'adaptation aux changements climatiques et de promouvoir des systèmes de production durables seront mises en œuvre.

Partenariats

41. Le PAM travaillera en collaboration et en coordination avec des acteurs nationaux pour planifier et mettre en œuvre les activités prévues au titre de cet effet direct. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance sera en particulier un partenaire de premier plan qui assurera une assistance complémentaire dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et en matière de nutrition afin de mener une intervention complète en milieu scolaire. Le PAM se concertera avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture au sujet de l'assistance à apporter aux petits exploitants agricoles.

Hypothèses

42. Il est supposé que l'on disposera d'informations sur les listes d'établissements et les effectifs scolaires à prendre en charge, du registre des femmes enceintes ou allaitantes auxquelles il faudra prêter assistance en coordination avec l'Institut national de la nutrition et d'autres institutions publiques compétentes et de données sur d'autres groupes prioritaires.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

43. Les activités de renforcement des capacités menées par le PAM visent à aider les acteurs nationaux à faire face aux besoins des groupes prioritaires en connaissance de cause et de manière coordonnée.

Effet direct 2 du plan stratégique de pays provisoire: D'ici à 2025, les institutions et les acteurs nationaux ont des capacités renforcées dans les domaines stratégiques prioritaires

Effet direct stratégique du PAM

44. L'effet direct 2 du PSPP correspond à l'effet direct stratégique 4 du PAM (Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés).

Domaine d'action privilégié

45. L'effet direct 2 du PSPP est axé sur le renforcement de la résilience.

Harmonisation avec les priorités nationales

46. L'effet direct 2 du PSPP concorde principalement avec les objectifs 1.4 et 1.8 du *Plan de la Patria 2025*, qui portent sur le renforcement des capacités nécessaires pour subvenir aux besoins de la population, en prêtant une attention particulière aux capacités en matière d'appui logistique et d'approvisionnement.

Produits escomptés

47. Le produit suivant contribuera à la réalisation de l'effet direct 2 du PSPP:

- Les institutions et les acteurs nationaux des systèmes agroalimentaires reçoivent une assistance technique afin d'améliorer les chaînes de production, les capacités logistiques et les mécanismes d'achat institutionnel de produits alimentaires, de façon à mettre en place des dispositifs plus efficaces et plus résilients face aux changements climatiques.

Activités essentielles

Activité 2: Coopérer avec les institutions nationales et leur fournir un appui ainsi qu'une assistance technique pour renforcer les composantes des chaînes de production, les achats institutionnels et les systèmes agroalimentaires résilients face aux changements climatiques

48. Pour permettre aux acteurs nationaux de disposer d'un système d'achat institutionnel de produits alimentaires efficient et efficace, le PAM mènera, dans des domaines de travail définis en coordination avec ces acteurs, des activités d'appui technique et de renforcement des capacités qui seront adaptées au contexte national.
49. Cet appui englobera des mécanismes efficaces permettant de mener à bien la planification des achats et les procédures et processus connexes de manière inclusive, économique et équitable, des outils numériques souples et appropriés, et des formations consacrées à la planification et à la mise en œuvre de processus efficaces d'achat et de passation des marchés pour les biens et les services, la gestion et le suivi des contrats et le contrôle de la qualité.
50. Le PAM entreprendra également des activités axées sur le renforcement des capacités des acteurs des chaînes de production, en développant leurs connaissances, les moyens techniques dont ils disposent et les liens entre les institutions, le secteur privé, les commerçants locaux, les petits exploitants agricoles et les associations. En outre, il fournira un appui technique relatif à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments, notamment concernant la production locale d'aliments enrichis, la traçabilité et le renforcement organisationnel, entre autres domaines, afin d'améliorer les achats auprès des petits exploitants et autres producteurs et de promouvoir des environnements alimentaires sains.
51. Cette activité vise à accroître les capacités qui permettent de renforcer les systèmes agroalimentaires et de les adapter plus efficacement aux changements climatiques. En coordination avec l'État vénézuélien, le PAM mettra en œuvre des activités consistant à adopter une démarche globale de promotion de la prévention, de l'adaptation et de la résilience face aux effets des changements climatiques, qui sera conçue sous l'angle des systèmes alimentaires.

Partenariats

52. Le PAM travaillera en étroite coordination avec les acteurs nationaux et les institutions publiques intervenant dans les secteurs concernés pour déterminer les domaines prioritaires et les méthodes à adopter pour renforcer les capacités.

Hypothèses

53. Dans le cadre de cet effet direct du PSPP, on suppose que le PAM maintiendra ses capacités opérationnelles au Venezuela pour assurer des services de formation et d'assistance technique à la demande des parties prenantes nationales.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

54. Les stratégies de transition et de transfert des responsabilités concernant les activités de renforcement des capacités nationales dans les domaines des achats institutionnels et des chaînes de production seront mises en œuvre grâce à un appui technique destiné aux institutions publiques et en reliant les petits producteurs aux marchés institutionnels, et compléteront les autres effets directs énoncés dans le présent PSPP.

Effet direct 3 du plan stratégique de pays provisoire: D'ici à 2025, les personnes touchées par une catastrophe naturelle sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires tout en faisant face aux effets des changements climatiques

Effet direct stratégique du PAM

55. L'effet direct 3 du PSPP correspond à l'effet direct stratégique 1 du PAM (Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents).

Domaine d'action privilégié

56. L'effet direct 3 du PSPP est axé sur les interventions face aux crises.

Harmonisation avec les priorités nationales

57. Cet effet direct du PSPP concorde avec les documents signés avec le système des Nations Unies au Venezuela et avec l'objectif 1.4 du *Plan de la Patria 2025*, qui est axé sur la sécurité et la souveraineté alimentaires de l'ensemble de la population, y compris des personnes touchées par les changements climatiques et les catastrophes naturelles.

Produits escomptés

58. Les deux produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 3 du PSPP:
- Les femmes, les hommes, les filles et les garçons touchés par des intempéries liées aux changements climatiques reçoivent une assistance qui vise à subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels.
 - Les acteurs nationaux sont mieux armés pour faire face aux catastrophes liées aux changements climatiques et en atténuer les effets.

Activités essentielles

Activité 3: Améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des femmes, des hommes, des garçons et des filles touchés par une catastrophe naturelle et renforcer les capacités nationales nécessaires pour faire face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques et en atténuer les effets

59. Le PAM fournira un soutien alimentaire aux personnes touchées par une catastrophe naturelle pour subvenir à leurs besoins alimentaires immédiats. Dans la mesure du possible, le PAM pourra aussi aider à remettre en état les infrastructures relatives aux systèmes alimentaires après les catastrophes naturelles, en coordination avec l'État vénézuélien.
60. Cette activité comprend des initiatives de renforcement des capacités et d'assistance technique qui visent à accroître les moyens dont le pays dispose en matière de préparation aux catastrophes naturelles et d'intervention en cas de crise afin que les acteurs nationaux puissent prendre des mesures d'action rapide et d'anticipation en prévision d'éventuelles intempéries. Le PAM s'emploiera également à améliorer les capacités d'approvisionnement pour aider l'État vénézuélien à intervenir en cas de catastrophe et à assurer le suivi et l'analyse des risques climatiques.

61. Le PAM aidera à mettre en place des équipements et à organiser des formations, facilitera les échanges d'expériences et contribuera à l'élaboration d'études et de programmes en collaboration avec les institutions du système statistique et géographique national et d'autres acteurs dans la perspective du suivi et de la prévention des changements climatiques et des catastrophes naturelles et de l'adaptation à leurs effets.

Partenariats

62. Le PAM travaillera en collaboration et en coordination avec des acteurs nationaux au cours de la planification et de la mise en œuvre des activités à mener au titre de cet effet direct. Les activités de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise menées par le PAM seront coordonnées avec les institutions compétentes de l'État vénézuélien et d'autres entités des Nations Unies.

Hypothèses

63. Dans le cadre de cet effet direct du PSPP, on suppose que le PAM maintiendra ses capacités opérationnelles au Venezuela pour assurer des services de formation et d'assistance technique à la demande des parties prenantes nationales.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

64. Les activités de renforcement des capacités menées par le PAM visent à aider les acteurs nationaux à répondre aux besoins des groupes prioritaires en connaissance de cause et de manière coordonnée.

Effet direct 4 du plan stratégique de pays provisoire: Au Venezuela, les acteurs nationaux et institutionnels peuvent compter sur des chaînes d'approvisionnement et d'autres services efficaces et efficaces

Effet direct stratégique du PAM

65. L'effet direct 4 du PSPP correspond à l'effet direct stratégique 5 du PAM (Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces et plus efficaces).

Domaine d'action privilégié

66. L'effet direct 4 du PSPP est axé sur le renforcement de la résilience.

Harmonisation avec les priorités nationales

67. Cet effet direct du PSPP concorde principalement avec l'objectif stratégique 2 du Plan-cadre de coopération et avec l'objectif 1.4 du *Plan de la Patria 2025*, qui est axé sur la souveraineté et la sécurité alimentaires de l'ensemble de la population.

Produits escomptés

68. Les deux produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 4 du PSPP:
- Les populations touchées par les répercussions des catastrophes naturelles bénéficient d'interventions mieux coordonnées, plus efficaces et plus efficaces grâce à la fourniture de services logistiques communs.
 - Les acteurs nationaux et institutionnels ont recours à des services à la demande pour accroître leurs capacités et mener des activités plus efficaces et plus efficaces en coordination avec l'État vénézuélien.

Activités essentielles

Activité 4: Fournir des services de coordination et de gestion aux institutions publiques et aux acteurs nationaux, et leur donner accès à des services logistiques communs s'il y a lieu

69. Avec l'appui du PAM, il sera possible de mettre en œuvre un cadre pour le secteur de la logistique au Venezuela en coordination avec l'État, en renforçant la complémentarité entre les actions des membres de ce secteur, en évitant les doubles emplois et en facilitant, au sein d'un cadre opérationnel, l'utilisation de moyens communs.
70. Le PAM pourra soutenir les acteurs nationaux et les institutions étatiques en facilitant la coordination et la gestion des informations à la demande de l'État.
71. Le secteur de la logistique, avec l'appui du PAM et en coordination avec l'État vénézuélien, pourra mettre sur pied des groupes de travail techniques, avec comme objectif de comprendre le secteur au Venezuela et d'aider à déterminer les améliorations susceptibles de profiter à ses membres. Ces groupes de travail se concentreront sur le développement des capacités nationales et l'élaboration d'une intervention visant à faire face aux répercussions des catastrophes naturelles.
72. S'il y a lieu, le secteur de la logistique intégrera des services communs d'appui logistique et d'approvisionnement destinés aux membres du secteur dans certaines zones géographiques et en coordination avec l'État.

Activité 5: Soutenir le renforcement de la chaîne d'approvisionnement et de l'appui logistique pour faciliter la mise en œuvre des activités relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle

73. Cette activité comprend la prestation de services aux institutions et aux acteurs nationaux en fonction de besoins et d'exigences spécifiques. Il peut, par exemple, s'agir de services liés à la chaîne d'approvisionnement, tels que l'achat d'articles alimentaires et non alimentaires, le transport et d'autres services logistiques. Tous les services seront assurés sur la base du recouvrement intégral des coûts. L'appui sera adapté au contexte et aux demandes des institutions. Le PAM fera en sorte que les besoins des bénéficiaires soient pris en compte de manière équitable.

Partenariats

74. Le PAM travaillera en coordination étroite avec les institutions publiques, les acteurs nationaux et les entités des Nations Unies. Il participera aux tables rondes techniques et aux groupes de travail consacrés à la chaîne d'approvisionnement et à l'appui logistique, et contribuera à leurs travaux.

Hypothèses

75. Dans le cadre de cet effet direct du PSPP, on suppose que le PAM maintiendra ses capacités opérationnelles au Venezuela pour assurer des services de formation et d'assistance technique à la demande des parties prenantes nationales.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

76. Les stratégies de transition et de transfert des responsabilités relatives aux activités de coordination logistique et de prestation de services seront reliées aux activités de renforcement des capacités menées au titre de l'effet direct 3 du PSPP.

4. Modalités d'exécution

4.1 Analyse des bénéficiaires

77. Le présent PSPP vise à venir en aide à 1,3 million de bénéficiaires directs au total.
78. Le principal groupe cible pour l'activité 1 comprend les garçons et les filles des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement spécialisé ainsi que d'autres groupes considérés comme prioritaires en coordination avec l'État. Dans la plupart des zones jugées prioritaires en coordination avec l'État, le PAM ciblera également les ménages comptant des enfants d'âge scolaire et les membres des communautés intervenant dans les écoles. En outre, il incorporera le personnel des écoles où il mène des activités d'alimentation scolaire.
79. Le nombre total de bénéficiaires est établi en fonction des données relatives à la scolarisation recueillies en concertation avec les institutions nationales dans les zones prioritaires aux niveaux étatique et municipal, en coordination avec le système statistique et géographique national.
80. Dans le cadre de l'activité 2, qui sera mise en œuvre en coordination avec l'État vénézuélien, le PAM déterminera en collaboration avec les institutions et les acteurs nationaux concernés qui doit participer aux activités d'assistance technique et de renforcement des capacités.
81. Le classement par ordre de priorité des bénéficiaires de l'activité 3 sera fondé sur les besoins et s'appuiera sur des données et des éclairages communiqués par l'État vénézuélien.
82. Pour élargir les retombées positives des activités menées dans le cadre du présent PSPP, d'autres groupes prioritaires pourront être sélectionnés en coordination avec l'État vénézuélien.
83. Les activités 1, 2 et 3 comprennent des bénéficiaires indirects de niveau 2 qui participeront uniquement aux initiatives de renforcement des capacités, telles que la formation à la préparation aux situations d'urgence, la mise en œuvre de programmes scolaires et l'assistance technique destinée à l'amélioration des filières. Dans le cadre des activités de renforcement des capacités, il est tenu compte de la priorité accordée aux femmes et aux jeunes.
84. Le nombre de bénéficiaires de niveau 2, qui profitent indirectement des activités d'alimentation scolaire, s'élève à 3,1 millions de personnes environ d'après les estimations. Ce chiffre comprend les bénéficiaires de niveau 1 et les membres de leur ménage et de leur communauté, qui bénéficient également des services d'alimentation scolaire.
85. Les activités envisagées au titre du présent PSPP visent à venir en aide à une population prioritaire sélectionnée sur la base des besoins et de considérations géographiques en coordination avec le système statistique et géographique national et les institutions de l'État compétentes. La sélection suivra une démarche axée sur les données, qui comprend notamment des critères sociodémographiques et des critères liés à la sécurité alimentaire, tout en maintenant le principe d'indépendance du PAM sur le plan opérationnel.
86. Il est supposé que la problématique femmes-hommes et le principe d'universalité adopté par l'État vénézuélien qui prévoit l'inclusion des peuples autochtones, des personnes afrodescendantes et des personnes handicapées seront pris en compte.
87. Le PAM veillera à la bonne mise en œuvre d'un mécanisme communautaire de remontée de l'information afin de continuer à recueillir les suggestions et les plaintes communiquées par les bénéficiaires et leur communauté au sujet des activités qu'il mène et de mieux adapter les programmes aux besoins de la population secourue. La participation des communautés est un élément transversal intégré dans la stratégie du PAM.

88. Le PAM utilisera des outils d'enregistrement des bénéficiaires en fonction du contexte et du type d'intervention. Il gèrera les informations relatives aux bénéficiaires et les aides au moyen de sa plateforme interne, SCOPE, et veillera à protéger de manière adéquate les données sur les bénéficiaires au moyen de procédures opérationnelles normalisées et d'évaluations appropriées le cas échéant, et à ventiler correctement les données par sexe et par âge. Les informations relatives aux bénéficiaires seront également ventilées par groupe pour les populations ethniques autochtones et les personnes handicapées s'il y a lieu.

Effet direct du plan stratégique de pays provisoire	Activité	Groupe de bénéficiaires	2023	2024	2025	Total
1	1	Filles	222 703	222 703	222 703	668 108
		Garçons	288 811	288 811	288 811	866 432
		Femmes	265 528	265 528	265 528	796 583
		Hommes	130 868	130 868	130 868	392 605
		Total	907 909	907 909	907 909	2 723 727
3	3	Filles	49 356	49 356	49 356	148 069
		Garçons	63 024	63 024	63 024	189 072
		Femmes	37 671	37 671	37 671	113 013
		Hommes	25 961	25 961	25 961	77 882
		Total	176 012	176 012	176 012	528 036
Total (hors chevauchement)			1 060 171	1 060 171	1 060 171	1 300 000

4.2 Transferts

89. Dans le cadre des activités prévues dans le présent PSPP, il est envisagé d'apporter un soutien alimentaire sous la forme de repas scolaires sur place et de rations à emporter et au moyen d'autres modalités à définir en coordination avec l'État en fonction de considérations opérationnelles et stratégiques.
90. Les modalités d'assistance et d'exécution peuvent varier selon les régions et au fil du temps en accord avec l'État vénézuélien. Le soutien alimentaire assuré en nature reposera sur une combinaison de produits alimentaires achetés sur les marchés internationaux et locaux. Sur la base d'évaluations, les achats de produits sur le marché national seront encouragés pour renforcer l'économie.
91. Dans la perspective des activités de soutien alimentaire, le PAM a mis au point des rations élaborées compte tenu des besoins en calories et en nutriments et en fonction des groupes d'âge. Dans le cas des repas scolaires destinés aux élèves, le PAM couvrira au moins 45 pour cent des besoins en calories et 44 pour cent des besoins en fer au moyen de la distribution de céréales, de graines, de sel et d'huile. Les besoins en calories sont conformes aux recommandations nutritionnelles formulées par le PAM pour les programmes d'alimentation scolaire menés en faveur des garçons et des filles qui fréquentent des écoles fonctionnant à mi-temps. Les valeurs nutritionnelles seront établies en accord avec l'État vénézuélien en respectant les paramètres définis par l'Institut national de la nutrition.

92. Pour garantir la diversité de l'alimentation, le PAM intégrera des produits frais et cherchera à se procurer des aliments enrichis. Des aliments nutritifs spécialisés seront distribués aux enfants de moins de 3 ans. En outre, sur la base d'évaluations des marchés et des filières, le PAM prévoira des rations sur site de produits frais pour diversifier l'alimentation des enfants. Il intégrera par ailleurs des céréales, des graines, du sel et de l'huile dans les rations familiales et les rations à emporter pour couvrir au moins 50 pour cent des besoins caloriques de la population cible.

4.3 Capacités du bureau de pays et profil du personnel

93. À la suite de la mise en place de son bureau de pays à Caracas en 2021, le PAM a recruté du personnel sur le plan international et local afin de mettre en place des capacités à l'échelle du pays et sur le terrain. Les effectifs atteindront 200 personnes d'après les estimations.
94. Le bureau de pays prévoit de mettre sur pied huit bureaux de terrain, 11 points de livraison et un centre logistique national. L'installation d'entrepôts supplémentaires sera envisagée à mesure que le PAM étendra ses activités sur le plan géographique.
95. En 2022, le bureau de pays a créé un comité chargé des questions de qualité de vie et élaboré un plan d'action pour le bien-être et le perfectionnement professionnel du personnel. Pour promouvoir un lieu de travail respectueux et inclusif, des coordonnateurs chargés de la déontologie ont été nommés et formés.
96. Conformément à la politique du PAM en matière de personnel, le bureau de pays définira des normes à respecter pour parvenir à l'excellence en matière de gestion du personnel.

4.4 Partenariats

97. Le PAM s'emploie à être un partenaire de choix pour les donateurs et les autres parties prenantes. Peu de temps après avoir débuté ses opérations au Venezuela, il a attiré des fonds de la part de donateurs internationaux de premier plan dont les priorités concordent avec les siennes, grâce à son avantage comparatif et à son savoir-faire dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la logistique. Le PAM entend renforcer les partenariats existants et en mettre en place de nouveaux, notamment en collaboration avec des donateurs agissant en faveur du développement, des donateurs non habituels et le secteur privé.
98. Depuis la conclusion du mémorandum d'accord en avril 2021, le PAM a noué de bonnes relations avec l'État vénézuélien aux niveaux central et régional. En tant qu'entité des Nations Unies, il agira sous la conduite du Ministère des affaires étrangères, du Ministère de la planification et d'autres ministères sectoriels concernés. Le PAM se réunit régulièrement avec le groupe de travail central chargé de la concertation entre lui-même et l'État vénézuélien, qui est coordonné par le Ministère de la planification, afin d'examiner les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre des activités et de s'accorder sur les projets futurs.
99. Le PAM participe activement à tous les mécanismes interorganisations en place au niveau du pays. Il communique de manière constante et étroite avec le bureau du Coordonnateur résident et participe régulièrement aux réunions de l'équipe de pays des Nations Unies.
100. Le PSPP sera mis en œuvre au niveau national et à différentes échelles définies en coordination et en accord avec l'État vénézuélien. Le PAM travaillera en coordination avec d'autres entités des Nations Unies, des institutions de l'État vénézuélien aux niveaux national et infranational, des organisations sociales et d'autres partenaires non gouvernementaux, le secteur privé et des organismes de coopération internationale.

5. Gestion de la performance et évaluation

5.1 Modalités de suivi et d'évaluation

101. Le bureau de pays veillera à ce que ses décisions soient fondées sur des données et des éléments probants qui guident les approches programmatiques du PAM et permettent de faire la preuve des effets obtenus à long terme. Le PAM s'assurera également que la problématique femmes-hommes est prise en compte dans le suivi et l'évaluation de ses activités.
102. Toutes les opérations de suivi et d'évaluation seront menées en coordination avec le système statistique et géographique national. Le PAM fera en sorte que sa stratégie de suivi et d'évaluation intègre les questions liées à la problématique femmes-hommes et à l'âge, et s'appuiera sur des pratiques de suivi établies de longue date de façon à fournir des outils qui permettront de garantir des résultats solides fondés sur des données probantes. Les produits, les effets directs et les processus prévus pour l'ensemble des activités feront l'objet d'un suivi régulier et seront comparés aux valeurs de référence pertinentes conformément au Cadre de résultats institutionnels pour 2022-2025 et aux directives du PAM en matière de suivi. Les activités de suivi et d'évaluation permettront de comprendre pleinement l'efficacité, la pertinence, la cohérence et l'efficacité des interventions du PAM.
103. Dans le cadre de sa gestion interne de la mise en œuvre, le PAM examinera et validera les rapports d'étape mensuels élaborés par les partenaires associés aux activités. Dans le même temps, les indicateurs définis dans le cadre logique seront mesurés, et des évaluations institutionnelles seront menées si nécessaire pour assurer le suivi des progrès et des réalisations obtenus dans le cadre du PSPP. Dans les États où il est à l'œuvre, le PAM entreprendra le suivi post-intervention et la collecte de données en coordination avec le système statistique et géographique national et conformément à ses règles et règlements en matière de mise en œuvre du suivi. Le bureau de pays adoptera une démarche centrée sur l'être humain qui prendra en considération les points de vue, les préférences et les priorités des personnes touchées, en faisant en sorte que les besoins de ces personnes soient pris en compte dans les outils de suivi et d'évaluation de manière à étoffer les données probantes concernant les liens entre la problématique femmes-hommes, la nutrition, les moyens d'existence et la sécurité alimentaire.
104. Le PAM étudiera les domaines dans lesquels des données probantes pourraient être produites à l'avenir, notamment en menant une évaluation décentralisée, en fonction du niveau de mise en œuvre et du contexte.

5.2 Gestion des risques

Risques stratégiques

105. La crise mondiale liée à l'alimentation, aux carburants et aux engrais fait peser des risques sur les opérations. Les restrictions imposées sur le plan des importations de produits alimentaires essentiels se répercutent sur les disponibilités et sur le coût des denrées que le PAM achète pour ses distributions de vivres. En outre, les priorités des donateurs internationaux pourraient évoluer, et compromettre le financement des opérations du PAM au Venezuela. Pour atténuer ces risques, le PAM développera les achats locaux en s'appuyant sur les évaluations consacrées aux marchés et aux filières.

Risques opérationnels

106. Concernant l'accès, le PAM travaillera en coordination avec les autorités nationales pour mettre en place les conditions nécessaires à la mobilité, à la sécurité et à l'accès aux territoires où il doit intervenir.

107. De nombreuses entreprises d'appui logistique n'ont pas les moyens d'assurer des services adéquats faute d'investissements dans le secteur de la logistique. Il en résulte une augmentation du coût des services logistiques et, souvent, un nombre insuffisant de fournisseurs susceptibles de répondre aux appels d'offres. Le PAM rendra régulièrement visite aux prestataires de services pour vérifier les capacités dont ils disposent. En outre, il examinera à intervalles réguliers les listes restreintes de fournisseurs et mènera des évaluations de la performance.
108. Il est possible que les procédures d'importation prennent du retard. Pour atténuer ce risque, le PAM se concertera avec les autorités nationales et suivra de près l'action du Gouvernement concernant les exemptions relatives à l'importation de produits alimentaires.
109. Pour assurer la sécurité de ses installations et de ses équipements, le PAM, en coordination avec le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (ONU), mènera des évaluations spécifiques, fera des recommandations et veillera à ce que les systèmes et les protocoles soient appropriés. Il garantira également la sécurité du personnel au moyen de mesures internes de sécurité adaptées.

Risques fiduciaires

110. Compte tenu de l'insuffisance des capacités dont disposent les partenaires coopérants en matière de mise en œuvre, il existe un risque de manquement à l'obligation redditionnelle et de manque de transparence. Le PAM veillera à la bonne utilisation des ressources, examinera régulièrement les capacités des partenaires, et s'assurera que leurs mandats prévoient des prescriptions précises concernant les comptes bancaires et les documents d'enregistrement légal. En outre, le PAM utilisera le portail des partenaires de l'ONU pour rechercher des partenaires potentiels.

Risques financiers

111. Les fluctuations de la valeur de la monnaie locale risquent d'augmenter le coût des interventions en réduisant le pouvoir d'achat du PAM sur les marchés locaux. Pour atténuer ce risque, le PAM établira un programme de dépenses mensuel de façon à couvrir les engagements pris à l'échelle locale, et adoptera des mesures lui permettant de s'acquitter de ses engagements financiers.

5.3 Garanties sociales et environnementales

112. Le PAM examinera toutes les activités afin de déterminer les risques environnementaux et sociaux potentiels et d'élaborer des mesures pour éviter, réduire autant que possible ou atténuer les effets négatifs.
113. Le PAM analysera toutes ses activités pour en déterminer les répercussions éventuelles sur les relations femmes-hommes et concevoir des interventions comprenant des éléments qui visent spécifiquement à promouvoir l'avancement des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes.

6. Des ressources axées sur les résultats

6.1 Budget du portefeuille de pays

114. Le présent PSPP prévoit un budget total de 573 785 715 dollars.
115. L'allocation budgétaire tient compte du passage à une approche axée sur le renforcement de la résilience et des progrès à accomplir sur la voie du développement grâce à une intervention exhaustive fondée sur les écoles et les groupes prioritaires.

116. Le budget de l'effet direct 4 du PSPP est établi à partir d'une estimation des prestations de services envisageables à l'avenir. Le budget consacré à la prestation de services à la demande sera déterminé en collaboration avec les partenaires au moment où les services seront sollicités.
117. Au total, 80 891 578 dollars seront alloués aux activités visant spécifiquement à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, l'équité dans le traitement des deux sexes et l'avancement des femmes, comme cela est indiqué dans le budget affecté à la problématique femmes-hommes. Ce montant signifie que 15 pour cent du budget du PSPP seront alloués aux activités liées à la problématique femmes-hommes, comme cela est recommandé dans la politique du PAM consacrée à cette question.

TABLEAU 2: BUDGET DU PORTEFEUILLE DE PAYS (en dollars)

Effet direct du plan stratégique de pays provisoire	Activité	2023	2024	2025	Total
1	1	117 656 764	163 872 565	166 004 055	447 533 385
2	2	5 131 818	9 673 186	14 011 328	28 816 332
3	3	23 565 116	32 285 741	31 988 745	87 839 602
4	4	385 778	417 019	416 819	1 219 616
	5	2 762 062	2 808 035	2 806 684	8 376 780
Total		149 501 538	209 056 546	215 227 631	573 785 715

6.2 Perspectives et stratégie en matière de mobilisation de ressources

Perspectives en matière de mobilisation de ressources

118. Jusqu'ici, le PAM a reçu un soutien financier de la part de donateurs habituels ainsi que des fonds non affectés et des fonds souples en provenance de divers donateurs gouvernementaux.
119. Pour s'assurer que les besoins de financement au titre du présent PSPP seront couverts, le PAM s'emploiera à élargir sa base de partenaires de manière à attirer davantage de fonds souples et à englober des donateurs qui financent habituellement des interventions en lien avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le renforcement de la résilience.
120. Le PAM continuera de se concerter avec des donateurs actuels et potentiels au sujet des progrès accomplis et des difficultés rencontrées au cours de la mise en œuvre des opérations, notamment les besoins de financement, afin d'atténuer le risque de déficit de financement.

Stratégie de mobilisation des ressources

121. Pour disposer de ressources suffisantes aux fins du présent PSPP, le PAM s'appuiera sur les partenariats existants et s'efforcera d'élargir sa base de donateurs de façon à y intégrer des donateurs non habituels et le secteur privé. Grâce à un large éventail de partenariats, le PAM entend attirer des financements pluriannuels non préaffectés et prévisibles pour assurer la continuité des opérations et faciliter l'adaptation des activités en fonction de l'évolution des priorités.

122. En cas de manque de ressources, le PAM utilisera les ressources disponibles en fonction des priorités des programmes tout en demandant des fonds supplémentaires aux donateurs existants et en recherchant de nouvelles sources de financement. Les priorités seront définies en coordination avec l'État vénézuélien en suivant une démarche fondée sur des données probantes et en procédant à un ciblage géographique défini en fonction de critères de priorité qui auront été établis d'un commun accord. Le PAM fera appel à des mécanismes de financement internes, tels que le Compte d'intervention immédiate, le cas échéant.

ANNEXE I**CADRE LOGIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS PROVISoire ÉTABLI POUR LA RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA (2023–2025)****ODD 2: Faim zéro****Cible 1 de l'ODD: Accès à l'alimentation**

Effet direct 1 du plan stratégique de pays provisoire: D'ici à 2025, les filles et les garçons des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement spécialisé et d'autres groupes prioritaires au sein du système scolaire, le personnel des écoles, les femmes enceintes ou allaitantes ainsi que d'autres groupes prioritaires sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires

Effet direct stratégique 2 du PAM: Les populations obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Hypothèses

Il est supposé que l'on disposera d'informations sur les listes d'établissements et les effectifs scolaires à prendre en charge, du registre des femmes enceintes ou allaitantes auxquelles il faudra prêter assistance en coordination avec l'Institut national de la nutrition et d'autres institutions publiques compétentes et de données sur d'autres groupes prioritaires.

Indicateurs d'effet direct

Évolution annuelle du taux de scolarisation

Taux de fréquentation scolaire

Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation, indice réduit des stratégies de survie

Score de consommation alimentaire

Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à parvenir à la sécurité alimentaire

Nombre d'interventions complémentaires en faveur de la santé et de la nutrition à l'école que le PAM mène parallèlement à ses activités d'alimentation scolaire

Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable

Proportion de la population cible participant à un nombre suffisant de distributions (observance)

Taux de poursuite des études (par niveau)

Activités et produits

1. Améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des groupes prioritaires, des enfants des établissements d'éducation préscolaire, des garçons et des filles des établissements d'enseignement spécialisé et d'autres groupes d'enfants d'âge scolaire prioritaires et de leur famille, des femmes enceintes ou allaitantes et d'autres populations prioritaires au moyen d'un ensemble complet d'activités comprenant des distributions de repas scolaires diversifiés, d'aliments complémentaires adéquats et de rations à emporter, la diffusion de messages destinés à améliorer les habitudes alimentaires, le renforcement des infrastructures et l'accroissement des capacités de la communauté scolaire (1.5: Programmes en milieu scolaire)

Les garçons et les filles des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement spécialisé et d'autres groupes d'enfants d'âge scolaire considérés comme prioritaires en coordination avec l'État, leur famille ainsi que d'autres groupes prioritaires bénéficient d'un ensemble complet d'activités axées sur l'alimentation comprenant la distribution de repas scolaires et de rations à emporter, l'accès à une alimentation plus diversifiée et l'organisation de cours de formation destinés à améliorer les habitudes nutritionnelles tout en tenant compte de la problématique femmes-hommes, et jouissent également d'infrastructures scolaires dotées des équipements nécessaires pour améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle (Catégorie de produit: A: Ressources transférées. Produit standard 2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire accèdent plus facilement et plus durablement à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire et à des compétences et à des services nouveaux ou améliorés pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels)

Les garçons et les filles des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement spécialisé et d'autres groupes d'enfants d'âge scolaire considérés comme prioritaires en coordination avec l'État, leur famille ainsi que d'autres groupes prioritaires bénéficient d'un ensemble complet d'activités axées sur l'alimentation comprenant la distribution de repas scolaires et de rations à emporter, l'accès à une alimentation plus diversifiée et l'organisation de cours de formation destinés à améliorer les habitudes nutritionnelles tout en tenant compte de la problématique femmes-hommes, et jouissent également d'infrastructures scolaires dotées des équipements nécessaires pour améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle (Catégorie de produit: B: Aliments nutritifs fournis. Produit standard 2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire accèdent plus facilement et plus durablement à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire et à des compétences et à des services nouveaux ou améliorés pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels)

Les garçons et les filles des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement spécialisé et d'autres groupes d'enfants d'âge scolaire considérés comme prioritaires en coordination avec l'État, leur famille ainsi que d'autres groupes prioritaires bénéficient d'un ensemble complet d'activités axées sur l'alimentation comprenant la distribution de repas scolaires et de rations à emporter, l'accès à une alimentation plus diversifiée et l'organisation de cours de formation destinés à améliorer les habitudes nutritionnelles tout en tenant compte de la problématique femmes-hommes, et jouissent également d'infrastructures scolaires dotées des équipements nécessaires pour améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle (Catégorie de produit: C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire accèdent plus facilement et plus durablement à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire et à des compétences et à des services nouveaux ou améliorés pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels)

Les garçons et les filles des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement spécialisé et d'autres groupes d'enfants d'âge scolaire considérés comme prioritaires en coordination avec l'État, leur famille ainsi que d'autres groupes prioritaires bénéficient d'un ensemble complet d'activités axées sur l'alimentation comprenant la distribution de repas scolaires et de rations à emporter, l'accès à une alimentation plus diversifiée et l'organisation de cours de formation destinés à améliorer les habitudes nutritionnelles tout en tenant compte de la problématique femmes-hommes, et jouissent également d'infrastructures scolaires dotées des équipements nécessaires pour améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle (Catégorie de produit: D: Actifs créés. Produit standard 2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire accèdent plus facilement et plus durablement à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire et à des compétences et à des services nouveaux ou améliorés pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels)

Les garçons et les filles des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement spécialisé et d'autres groupes d'enfants d'âge scolaire considérés comme prioritaires en coordination avec l'État, leur famille ainsi que d'autres groupes prioritaires bénéficient d'un ensemble complet d'activités axées sur l'alimentation comprenant la distribution de repas scolaires et de rations à emporter, l'accès à une alimentation plus diversifiée et l'organisation de cours de formation destinés à améliorer les habitudes nutritionnelles tout en tenant compte de la problématique femmes-hommes, et jouissent également d'infrastructures scolaires dotées des équipements nécessaires pour améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle (Catégorie de produit: E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire accèdent plus facilement et plus durablement à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire et à des compétences et à des services nouveaux ou améliorés pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels)

Les garçons et les filles des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement spécialisé et d'autres groupes d'enfants d'âge scolaire considérés comme prioritaires en coordination avec l'État, leur famille ainsi que d'autres groupes prioritaires bénéficient d'un ensemble complet d'activités axées sur l'alimentation comprenant la distribution de repas scolaires et de rations à emporter, l'accès à une alimentation plus diversifiée et l'organisation de cours de formation destinés à améliorer les habitudes nutritionnelles tout en tenant compte de la problématique femmes-hommes, et jouissent également d'infrastructures scolaires dotées des équipements nécessaires pour améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle (Catégorie de produit: F: Petits exploitants agricoles bénéficiant d'un appui. Produit standard 2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire accèdent plus facilement et plus durablement à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire et à des compétences et à des services nouveaux ou améliorés pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels)

Les garçons et les filles des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement spécialisé et d'autres groupes d'enfants d'âge scolaire considérés comme prioritaires en coordination avec l'État, leur famille ainsi que d'autres groupes prioritaires bénéficient d'un ensemble complet d'activités axées sur l'alimentation comprenant la distribution de repas scolaires et de rations à emporter, l'accès à une alimentation plus diversifiée et l'organisation de cours de formation destinés à améliorer les habitudes nutritionnelles tout en tenant compte de la problématique femmes-hommes, et jouissent également d'infrastructures scolaires dotées des équipements nécessaires pour améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle (Catégorie de produit: G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard 2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire accèdent plus facilement et plus durablement à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire et à des compétences et à des services nouveaux ou améliorés pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels)

Les garçons et les filles des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement spécialisé et d'autres groupes d'enfants d'âge scolaire considérés comme prioritaires en coordination avec l'État, leur famille ainsi que d'autres groupes prioritaires bénéficient d'un ensemble complet d'activités axées sur l'alimentation comprenant la distribution de repas scolaires et de rations à emporter, l'accès à une alimentation plus diversifiée et l'organisation de cours de formation destinés à améliorer les habitudes nutritionnelles tout en tenant compte de la problématique femmes-hommes, et jouissent également d'infrastructures scolaires dotées des équipements nécessaires pour améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle (Catégorie de produit: N: Alimentation scolaire assurée. Produit standard 2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire accèdent plus facilement et plus durablement à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire et à des compétences et à des services nouveaux ou améliorés pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels)

Effet direct 3 du plan stratégique de pays provisoire: D'ici à 2025, les personnes touchées par une catastrophe naturelle sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires tout en faisant face aux effets des changements climatiques

Effet direct stratégique 1 du PAM: Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents

Domaine d'action privilégié: intervention face à une crise

Hypothèses

Dans le cadre de cet effet direct du PSPP, on suppose que le PAM maintiendra ses capacités opérationnelles au Venezuela pour assurer des services de formation et d'assistance technique à la demande des parties prenantes nationales.

Indicateurs d'effet direct

Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation, indice réduit des stratégies de survie

Score de consommation alimentaire

Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à parvenir à la sécurité alimentaire

Activités et produits

3. Améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des femmes, des hommes, des garçons et des filles touchés par une catastrophe naturelle et renforcer les capacités nationales nécessaires pour faire face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques et en atténuer les effets (1.2: Transferts de ressources non assortis de conditions)

Les acteurs nationaux sont mieux armés pour faire face aux catastrophes liées aux changements climatiques et en atténuer les effets (Catégorie de produit: C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard: 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

Les femmes, les hommes, les filles et les garçons touchés par des intempéries liées aux changements climatiques reçoivent une assistance qui vise à subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels (Catégorie de produit: A: Ressources transférées. Produit standard: 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

Les femmes, les hommes, les filles et les garçons touchés par des intempéries liées aux changements climatiques reçoivent une assistance qui vise à subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels (Catégorie de produit: D: Actifs créés. Produit standard: 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

Cible 9 de l'ODD: Renforcement des capacités

Effet direct 2 du plan stratégique de pays provisoire: D'ici à 2025, les institutions et les acteurs nationaux ont des capacités renforcées dans les domaines stratégiques prioritaires

Effet direct stratégique 4 du PAM: Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Hypothèses

Dans le cadre de cet effet direct du PSPP, on suppose que le PAM maintiendra ses capacités opérationnelles au Venezuela pour assurer des services de formation et d'assistance technique à la demande des parties prenantes nationales.

Indicateurs d'effet direct

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été renforcés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale concernant la santé et la nutrition à l'école, y compris l'alimentation scolaire, qui ont été renforcés ou élaborés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités ou de sensibilisation

Nombre de politiques et d'instruments législatifs nouveaux ou adaptés contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été approuvés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Activités et produits

2. Coopérer avec les institutions nationales et leur fournir un appui ainsi qu'une assistance technique pour renforcer les composantes des chaînes de production, les achats institutionnels et les systèmes agroalimentaires résilients face aux changements climatiques (1.10: Appui sectoriel en faveur de la protection sociale)

Les institutions et les acteurs nationaux des systèmes agroalimentaires reçoivent une assistance technique afin d'améliorer les chaînes de production, les capacités logistiques et les mécanismes d'achat institutionnel de produits alimentaires, de façon à mettre en place des dispositifs plus efficaces et plus résilients face aux changements climatiques (Catégorie de produit: C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard: 4.1: Les acteurs nationaux ont davantage de capacités et de connaissances pour renforcer les politiques, les stratégies, les processus et les programmes qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD)

Cible 16 de l'ODD: Partenariats mondiaux

Effet direct 4 du plan stratégique de pays provisoire: Au Venezuela, les acteurs nationaux et institutionnels peuvent compter sur des chaînes d'approvisionnement et d'autres services efficaces et efficaces

Effet direct stratégique 5 du PAM: Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces et plus efficaces

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Hypothèses

Dans le cadre de cet effet direct du PSPP, on suppose que le PAM maintiendra ses capacités opérationnelles au Venezuela pour assurer des services de formation et d'assistance technique à la demande des parties prenantes nationales.

Indicateurs d'effet direct

Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des services fournis

Activités et produits

4. Fournir des services de coordination et de gestion aux institutions publiques et aux acteurs nationaux, et leur donner accès à des services logistiques communs s'il y a lieu (2.1: Module de la logistique)

Les populations touchées par les répercussions des catastrophes naturelles bénéficient d'interventions mieux coordonnées, plus efficaces et plus efficaces grâce à la fourniture de services logistiques communs (Catégorie de produit: H: Services et plateformes partagés mis à disposition. Produit standard: 5.1: Les gouvernements et les acteurs humanitaires utilisent des services délégués dans les contextes de crise pour mettre en place, gérer et assurer des interventions et des services)

5. Soutenir le renforcement de la chaîne d'approvisionnement et de l'appui logistique pour faciliter la mise en œuvre des activités relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (2.4: Services à la demande)

Les acteurs nationaux et institutionnels ont recours à des services à la demande pour accroître leurs capacités et mener des activités plus efficaces et plus efficaces en coordination avec l'État vénézuélien (Catégorie de produit: H: Services et plateformes partagés mis à disposition. Produit standard: 5.2: Les partenaires utilisent des services à la demande pour augmenter leurs capacités et mener des interventions plus efficaces, plus efficaces et mieux coordonnées)

ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

CC.1. Protection

Indicateurs transversaux

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.2. Obligation redditionnelle

Indicateurs transversaux

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

CC.2.6: Pourcentage de partenaires coopérants du PAM inscrits sur le Portail des partenaires des Nations Unies, qui ont été évalués dans le cadre de l'évaluation des capacités des partenaires d'exécution des Nations Unies en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes

Indicateurs transversaux

CC.3.1: Pourcentage de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilé par modalité de transfert

CC.3.2: Pourcentage de femmes parmi les membres des entités qui prennent des décisions concernant l'assistance alimentaire

CC.3.3: Type de transfert (produits alimentaires, espèces, bons ou aucune rémunération) reçu par les personnes participant aux activités du PAM, ventilé par sexe, par âge et par type d'activité

CC.4. Durabilité environnementale**Indicateurs transversaux**

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

CC.5. Intégration de la nutrition**Indicateurs transversaux**

CC.5.1: Pourcentage des personnes bénéficiant des opérations et des services du PAM qui parviennent à satisfaire leurs besoins nutritionnels au moyen d'une combinaison efficace d'aliments enrichis, de produits nutritifs spécialisés et d'actions destinées à promouvoir la diversification de l'alimentation

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

ODD 2: Faim zéro**CC.1. Protection****Indicateurs transversaux**

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.2. Obligation redditionnelle**Indicateurs transversaux**

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

CC.2.6: Pourcentage de partenaires coopérants du PAM inscrits sur le Portail des partenaires des Nations Unies, qui ont été évalués dans le cadre de l'évaluation des capacités des partenaires d'exécution des Nations Unies en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes

Indicateurs transversaux

CC.3.1: Pourcentage de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilé par modalité de transfert

CC.3.2: Pourcentage de femmes parmi les membres des entités qui prennent des décisions concernant l'assistance alimentaire

CC.3.3: Type de transfert (produits alimentaires, espèces, bons ou aucune rémunération) reçu par les personnes participant aux activités du PAM, ventilé par sexe, par âge et par type d'activité

CC.4. Durabilité environnementale

Indicateurs transversaux

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

CC.5. Intégration de la nutrition

Indicateurs transversaux

CC.5.1: Pourcentage des personnes bénéficiant des opérations et des services du PAM qui parviennent à satisfaire leurs besoins nutritionnels au moyen d'une combinaison efficace d'aliments enrichis, de produits nutritifs spécialisés et d'actions destinées à promouvoir la diversification de l'alimentation

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

ANNEXE II

**RATION ALIMENTAIRE (grammes/personne/jour) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour),
PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS PROVISOIRE ET PAR ACTIVITÉ**

		Effet direct 1 du PSPP																Effet direct 3 du PSPP							
		Activité 1																Activité 3							
Type de bénéficiaires		Tous			Personnel d'appui (activités)			Tous			Personnel d'appui (activités)			Enfants (établissements préscolaires)			Personnes d'appui (activités)			Tous			Enfants (établissements préscolaires)		
Modalité		Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	
Céréales et grains	Farine de maïs		66,67		66,67		66,67			20		20	5	66,67		66,67	66,67		66,67			66,67		66,67	
Céréales et grains	Pâtes		33,33		33,33		33,33			20		20	5	33,33		33,33	33,33		33,33			33,33		33,33	
Céréales et grains	Riz		66,67		66,67		66,67			20		20	5	66,67		66,67	66,67		66,67			66,67		66,67	
Poisson	Sardines en conserve									36		36													
Fruits et fruits à coque	Fruits frais									40		40	40												
Divers	Œufs											24													
Divers	Sel iodé				8,33		8,33						0		8,33			8,33		8,33			8,33	8,33	
Aliments composés et mélanges	Super Cereal Plus (CSB++)												75												
Huile et matières grasses	Huile végétale		30,67		15,33		15,33			10		10	5	30,67		15,33	30,67		15,33			15,33		15,33	
Légumes secs et légumes verts	Haricots noirs		33,33		33,33		33,33			20		20	5	33,33		33,33	33,33		33,33			33,33		33,33	
Légumes secs et légumes verts	Lentilles		66,67		66,67		66,67			35		35	5	66,67		66,67	66,67		66,67			66,67		66,67	

**RATION ALIMENTAIRE (grammes/personne/jour) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour),
PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS PROVISOIRE ET PAR ACTIVITÉ**

		Effet direct 1 du PSPP																Effet direct 3 du PSPP									
		Activité 1																Activité 3									
Type de bénéficiaires		Tous			Personnel d'appui (activités)			Tous			Personnel d'appui (activités)			Enfants (établissements préscolaires)			Personnes d'appui (activités)			Tous			Enfants (établissements préscolaires)				
Modalité		Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire			
Légumes secs et légumes verts	Légumes frais								60		60	60															
Total kcal/jour			1 228		1 086		1 086		582,65		582,65	407,14	1 228		1 086	1 228		1 086		1 086		1 086		1 086			
% de kcal d'origine protéique			72		72		72		54		54	91	72		72	72		72		72		72,21		72,21			
Transferts de type monétaire (dollars/personne/jour)		0,83		0,83		0,5		0,5	0,5		0,5			0,83			0,83		0,83		0,5	0,83		0,83			
Nombre de jours d'alimentation par an (2023)			90	90	200	200	200	200	200	400	200	200	140	140	140	360	500	140		60	60		140	140	140		
Nombre de jours d'alimentation par an (2024)			90	90		360		360	360	720	360	360	240	240	240	540	780	240	240	60		60	240	240	240		
Nombre de jours d'alimentation par an (2025)		90	90	90		360		360	360	720	360	360	240	240			780	240	240	60		60		240	240	240	
Nombre de jours d'alimentation (TOUTES LES ANNÉES)		90	270	270	200	920	200	920	920	920	1 840	920	920	620	620	380	900	2 060	620	480	180	60	120	380	620	620	480

ANNEXE III

TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/ TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET VALEUR		
Type de produits alimentaires/ transferts de type monétaire	Total (en tonnes)	Total (en dollars)
Céréales	33 980	53 404 016
Légumes secs	30 225	53 966 771
Huile et matières grasses	3 972	15 889 352
Aliments composés et mélanges	3 020	5 682 233
Autres	10 913	29 838 149
Total (produits alimentaires)	82 110	158 780 521
Transferts de type monétaire		106 249 576
Total (valeur des produits alimentaires et des transferts de type monétaire)	82 110	265 030 097

ANNEXE IV

VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS PROVISoire (en dollars)					
	Cible 1 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 2 du PAM	Cible 9 de l'ODD 17/ Effet direct stratégique 4 du PAM	Cible 1 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 1 du PAM	Cible 16 de l'ODD 17 Effet direct stratégique 5 du PAM	Total
	Effet direct 1 du PSPP	Effet direct 2 du PSPP	Effet direct 3 du PSPP	Effet direct 4 du PSPP	
Domaine d'action privilégié	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	Intervention face à une crise	Renforcement de la résilience	
Transferts	352 088 050	21 868 542	65 784 739	7 947 265	447 688 596
Mise en œuvre	49 518 858	4 012 630	13 036 415	1 147 230	67 715 132
Coûts d'appui directs ajustés	18 612 233	1 176 418	3 657 346	427 464	23 873 460
Total partiel	420 219 140	27 057 589	82 478 500	9 521 959	539 277 189
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	27 314 244	1 758 743	5 361 102	74 437	34 508 527
Total	447 533 385	28 816 332	87 839 602	9 596 396	573 785 715

Liste des sigles utilisés dans le présent document

ODD	objectif de développement durable
ONU	Organisation des Nations Unies
PSPP	plan stratégique de pays provisoire